



## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2008/10/24

**Pour renseignements :** Mary Tucker  
Responsable des Communications  
Travail sécuritaire NB  
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

### **Travail sécuritaire NB cède une terre à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick**

**Saint John, NB :** Travail sécuritaire NB et la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente hier, le 23 octobre, pour le transfert d'une terre, située derrière le Centre de rééducation professionnelle à Grand Bay-Westfield, à la Fondation. La Fondation est un organisme de bienfaisance qui vise à protéger l'environnement pour les générations actuelles et futures de Néo-Brunswickois.

La terre, connue sous le nom de Blueberry Hill, est formée de 50 acres de divers habitats et écosystèmes, y compris des champs, des marais et différents types de forêts en bordure de la magnifique rivière Saint-Jean. « Nous avons obtenu cette terre dans le cadre d'une transaction effectuée en 1975. Bien que nos clients qui reçoivent des traitements de réadaptation ainsi que nos employés aient aimé parcourir les sentiers de ce sanctuaire forestier pendant un grand nombre d'années, nous pensions que la terre n'était pas assez utilisée », a expliqué le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley. « Nous sommes fiers de céder cette terre à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick afin de faire en sorte que plus de gens la connaissent et l'utilisent. Nous voulons accroître l'utilisation de la terre, mais il faut également assurer son intégrité et conserver son état intact. Nous sommes certains que la Fondation saura chérir, promouvoir et protéger cette terre. Nous applaudissons son engagement en vue de protéger les habitats naturels de notre province », a-t-il ajouté.

« Blueberry Hill donnera aux citoyens de la partie inférieure de la vallée de la rivière Saint-Jean une réserve naturelle qui sera protégée et aimée à perpétuité », a affirmé le président de la Fondation, Ken Hirtle. « Les terres publiques le long des rivières et des côtes disparaissent. Cette réserve protégera l'une des plus belles terres de la région. Il s'agit d'une beauté naturelle dans les limites du Village de Grand Bay-Westfield et de la Cité de Saint John », a-t-il ajouté.



**Travail sécuritaire NB signe un protocole d'entente afin de céder une terre à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.** Dans l'ordre habituel : Doug Stanley, président et chef de la direction, Travail sécuritaire NB; Roberta Dugas, présidente du conseil d'administration, Travail sécuritaire NB; et Ken Hirtle, président, Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.



**Travail sécuritaire NB cède une terre à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.** Dans l'ordre habituel : Doug Stanley, président et chef de la direction, Travail sécuritaire NB; Ken Hirtle, président, Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick; Grace Losier, maire de Grand Bay-Westfield; Jack Keir, député provincial de Fundy-River Valley; Roberta Dugas, présidente du conseil d'administration, Travail sécuritaire NB; et Ken Hirtle, président, Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.



**Travail sécuritaire NB cède une terre à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.** Dans la photo : Doug Stanley, président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, à la cérémonie de signature d'un protocole d'entente pendant laquelle Travail sécuritaire NB a cédé la terre derrière le Centre de rééducation professionnelle à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.

#### **Au sujet de Travail sécuritaire NB**

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.